



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 
ID : 017-211704150-20190206-2019_13APASSACO-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

2019 - 13 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Marylise MOREAU à Jean-Pierre ROUDIER.

Absents excusés : 3

François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Erol URAL

Date de la convocation : 31 janvier 2019

Date d'affichage : 15 FEV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l'exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 24 janvier 2019,



Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur les nouveaux montants d'autorisations de programmes tels qu'indiqués dans le tableau joint,
- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 26

Contre l'adoption : 6 (Bruno DRAPRON, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et celui de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Annie TENDRON)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Modification des AP/CP existants

	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP Nouveaux 2019	CP 2020	CP 2021	CP Nouveaux 2021	MONTANT GLOBAL AP
RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF	204 152,79	53 603,90	645 947,21	1 339 000,00	510 000,00	510 000,00	440 343,31	2 547 100,00
POSTE DE RELEVEMENT GENERAL DE LORMONT		9 845,00	1 117 000,00	1 157 155,00				1 167 000,00
TOTAL	204 152,79	63 448,90	1 762 947,21	2 496 155,00	510 000,00	510 000,00	440 343,31	3 714 100,00

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190206-2019_13APASSACO-DE